

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20250314-lmc142047-DE-1-1

Date de télétransmission : 24 mars 2025

Date de réception : 24 mars 2025

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 14 MARS 2025

DELIBERATION N° 17

POLITIQUE GREEN DEAL : AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT INDIVIDUEL ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 13h18 le 14 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

Présents : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Gérald LOMBARDO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA.

Excusé(s) : M. Didier CARRETERO.

Pouvoir(s) : M. Yannick BERNARD à Mme Pascale GUIT NICOL, M. Jean-Jacques CARLIN à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David LISNARD à Mme Alexandra MARTIN, Mme Catherine MOREAU à M. Franck MARTIN, Mme Anne

RAMOS-MAZZUCCO à Mme Caroline MIGLIORE, M. Philippe SOUSSI à Mme Martine OUAKNINE.

Absent(s) : M. Patrick CESARI, Mme Christelle D'INTORNI, M. Kévin LUCIANO, M. Jérôme VIAUD.

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, rendant possible la délivrance de certificats d'économie d'énergie, dans le cadre de la participation financière à des programmes liés à la maîtrise de la demande d'énergie ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n°2020-457 du 21 avril 2020, relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone ;

Vu le décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021 de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République ;

Vu la délibération prise le 18 décembre 2020 par l'assemblée départementale, approuvant la nouvelle stratégie GREEN Deal 2026 ;

Considérant que, via cette nouvelle stratégie, le Département s'est engagé à placer la question de la transition écologique au cœur de son action, notamment en ce qui concerne la transition énergétique ;

Vu les délibérations prises les 16 avril 2021 et le 7 octobre 2022 par la commission permanente et l'assemblée départementale, adoptant le Fonds Social à la Maîtrise de l'Energie 06 (FSME 06) ;

Vu les délibérations prises les 20 janvier et 3 mars 2023 par l'assemblée départementale, adoptant le dispositif d'aide à la rénovation énergétique de l'Habitat, destiné à promouvoir des économies d'énergie dans le secteur de l'habitat et l'essor des énergies renouvelables sur le département des Alpes-Maritimes ;

Considérant que, pour faciliter la transition écologique des ménages les plus modestes,

le Département a souhaité proposer une offre unique, regroupant la rénovation globale et les aides individuelles dites rénovations « par geste » ;

Vu la délibération prise le 2 juin 2023 par l'assemblée départementale, fusionnant le dispositif d'aide à la rénovation énergétique de l'Habitat ainsi que le Fonds social à la maîtrise de l'énergie 06 (FSME 06) au sein d'un seul et unique dispositif : le Guichet Confort Energie 06;

Vu la délibération prise le 12 février 2024 par l'assemblée départementale, modifiant le règlement intérieur dudit dispositif pour étendre la participation départementale à une offre élargie d'équipements tels que les chauffe-eaux solaires ou encore les bornes de recharge de véhicules électriques dans les copropriétés ;

Vu la délibération prise le 17 janvier 2025 par la commission permanente, modifiant ce dispositif pour se concentrer sur des aides générant une économie d'énergie plus conséquente, en supprimant l'aide à l'installation de panneaux photovoltaïques ;

Considérant que ces aides ont été largement plébiscitées par les Maralpins ;

Vu la délibération prise le 14 février 2013 par la commission permanente, adoptant la nouvelle réglementation relative à l'aide aux travaux d'amélioration de l'habitat et de ravalement de façades en zones rurale et de montagne, applicable aux dossiers adressés à compter du 1^{er} mars 2013 ;

Vu la délibération prise le 1^{er} juillet 2021 par l'assemblée départementale, donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président proposant, dans le cadre des aides à l'amélioration de l'habitat individuel et de la réduction de la précarité énergétique :

- l'examen de diverses demandes d'aides, au titre du programme environnemental GREEN Deal, et relatives au dispositif Confort Energie 06, concernant les panneaux photovoltaïques, les cuves récupératrices d'eau de pluie et les installations de bornes de recharge privatives ;

- l'examen de diverses demandes, au titre du programme Aide à la pierre et de l'aide à la protection de l'architecture locale, au ravalement de façades dans les zones rurales et de montagne et à l'amélioration de l'habitat rural :

Après avoir recueilli les avis favorables de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Au titre du programme Plan environnemental GREEN deal :

Concernant le dispositif Confort énergie 06 :

- d'attribuer un montant total de subventions de 658 208,69 € entre les bénéficiaires dont le détail figure dans les tableaux joints en annexe et réparti comme suit :
 - 633 170,69 € au titre des panneaux photovoltaïques ;
 - 9 875 € au titre des cuves récupératrices d'eau de pluie ;
 - 15 163 € au titre des bornes de recharge électrique privatives ;
- de prendre acte que l'ensemble de ces demandes a reçu un avis favorable des services compétents quant à la conformité des projets au règlement départemental et que les intéressés n'ont pas, pour le même objet, atteint le plafond des aides prévues par la réglementation dans les cinq années précédant la présente délibération ;

2°) Au titre du programme Aide à la pierre :

Concernant l'aide à la protection de l'architecture locale, au ravalement de façades dans les zones rurale et de montagne et à l'amélioration de l'habitat rural :

- d'attribuer un montant total de subventions de 15 579 € aux bénéficiaires dont le détail figure dans le tableau joint en annexe ;
 - de prendre acte que l'ensemble de ces demandes a reçu un avis favorable des services compétents quant à la conformité des projets au règlement départemental et que les intéressés n'ont pas, pour le même objet, atteint le plafond des aides prévues par la réglementation dans les cinq années précédant la présente délibération ;
- 3°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités des programmes « Plan environnemental GREEN Deal » et « Aide à la pierre » du budget départemental.

Pour(s) : 49

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Jean-Jacques CARLIN, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck

MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, M. Philippe SOUSSI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA.

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Déport(s) :

Signé

**Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental**